

Direction des enseignements et de la recherche  
Département de la diversité des talents,  
des concours et évaluations

**Décision portant nomination des membres de la commission de sélection pour l'accès  
en 2022, aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents »  
de l'Institut national du service public**

La directrice de l'Institut national du service public

Vu l'ordonnance n° 2021-238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public ;

Vu le décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 modifié relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'Institut national du service public ;

Vu le décret n° 2021-239 du 3 mars 2021 instituant des modalités d'accès à certaines écoles de service public et relatif aux cycles de formation y préparant ;

Vu le décret n° 2021-1556 du 1er décembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national du service public ;

Vu l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire,

**D E C I D E**

Sont désignés en qualité de membres de la commission de sélection pour l'accès, en 2022, aux cycles de formation « Prépas Talents » de l'Institut national du service public :

M. Paolo Bailo, agent de l'établissement chargé des questions d'égalité des chances ;

M. Arnaud Duranthon, personnalité extérieure choisie pour ses compétences en matière de recrutement et de formation ;

Mme Jeanne Ménéménis, représentant le chef d'établissement en qualité de présidente avec voix prépondérante ;

Mme Elisabeth Rozier, fonctionnaire extérieur à l'établissement, relevant d'un corps ou cadre d'emplois de niveau au moins équivalent à celui ou ceux auxquels le concours préparé donne accès, choisi pour ses compétences le cas échéant en ressources humaines.

Fait à Strasbourg, le 13 MAI 2022



  
Maryvonne LE BRIGNONEN